

Les 4 atouts du certificat CléA

- 1 Accroître l'employabilité des salariés
- 2 Valoriser le savoir-faire et l'expérience des salariés les moins qualifiés
- 3 Renforcer l'implication des salariés dans leur travail
- 4 Répondre à l'obligation de formation de l'employeur

Les 7 domaines de compétences

- 1 La communication en français
- 2 L'utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique
- 3 L'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique
- 4 L'aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe
- 5 L'aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel
- 6 La capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie
- 7 La maîtrise des gestes et postures, et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires

Le saviez-vous ?

Le certificat CléA fait l'objet d'une inscription de plein droit au Répertoire spécifique.

En savoir +

Contactez votre Conseiller
www.loppcommerce.com
(Espace Nous contacter)

Parce que valoriser les compétences de vos salariés les moins qualifiés, c'est leur permettre de **renforcer leur employabilité et de développer leur capacité à évoluer**, l'Opcommerce vous accompagne dans le financement du certificat CléA. Certification interprofessionnelle, CléA garantit la maîtrise d'un socle de connaissances et de compétences professionnelles commun à tous les secteurs d'activité et sur tout le territoire.

Public concerné

Toute personne **quel que soit son statut (salarié, demandeur d'emploi ou en insertion)**, issue de tous secteurs d'activité et de tout âge. Le certificat CléA s'adresse principalement à des personnes peu qualifiées, n'ayant pas de certification professionnelle.

Organismes habilités

Le certificat CléA est structuré autour de sept domaines de compétences (voir ci-contre). Seuls les organismes évaluateurs habilités par l'association paritaire CertifPro et/ou par des branches professionnelles peuvent intervenir pour réaliser les évaluations préalables des acquis et les évaluations finales des candidats au Certificat CléA.

Pour connaître la liste de ces organismes, contactez votre Conseiller de l'Opcommerce ou consultez www.loppcommerce.com

Une démarche en 4 étapes

L'accès au certificat CléA est organisé sur proposition de l'employeur ou à l'initiative du salarié. Dans les deux cas, la démarche comporte quatre étapes

1 S'informer

Sans engagement du candidat, le conseiller de l'organisme évaluateur présente le fonctionnement et les avantages de CléA et, en cas d'accord, ouvre un dossier.

2 Évaluer les points forts

En s'appuyant sur les points forts du candidat, une évaluation préalable est réalisée par l'organisme évaluateur. Celle-ci se déroule sur la base du référentiel et, le cas échéant, selon des modalités propres à la branche. Deux cas de figure :

- si le candidat maîtrise les 7 domaines de CléA, il accède directement à l'étape 4 de la démarche ;
- s'il est constaté un écart, un **parcours de formation individualisé** est proposé au candidat.

3 Renforcer les compétences.

Un parcours de formation, basé sur les résultats de l'évaluation préalable, est proposé au candidat. Le formateur, qui ne peut-être l'évaluateur, se charge de le mettre en œuvre. **Le candidat peut mobiliser tous les dispositifs de la formation professionnelle** pour le financer et dispose de 5 ans pour le réaliser.

À l'issue du parcours de formation, une évaluation finale est réalisée. Elle porte uniquement sur les connaissances et compétences qui ont été approfondies au cours de la formation.

4 Obtenir le certificat CléA.

Le dossier du candidat est présenté devant un jury certificateur, composé de représentants des employeurs et des salariés. Pour que la certification soit validée, **le candidat doit maîtriser l'ensemble** des 7 domaines de compétences.

Modalités de financement

En fonction des critères de prise en charge définis par chaque branche professionnelle, les entreprises de moins de 50 salariés peuvent bénéficier d'une prise en charge* des coûts pédagogiques concernant des actions de formation visant notamment à acquérir un socle de connaissances et de compétences professionnelles (CléA), à lutter contre l'illettrisme, à réduire la fracture numérique.

*Dans la limite des fonds alloués par le Conseil d'Administration.